

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-17-029741-196

DATE : 28 août 2019

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE CATHERINE LA ROSA, j.c.s.

KATHYA GAGNON,

Demanderesse

c.

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE,

Défendeur

Et

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
ET
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC**

Mis en cause

**JUGEMENT
portant sur une demande de suspension**

[1] Considérant la demande de suspension de l'instance de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire, en nullité d'une décision du Comité d'enquête du conseil de la justice administrative;

[2] Considérant que la demande de sursis de l'application de la décision du Comité d'enquête du 30 mai 2019 a été rejetée et qu'un jugement motivé est rendu;

[3] Considérant que la demande de pourvoi en contrôle judiciaire est prématurée puisqu'il y a lieu de finaliser au préalable le processus entrepris devant le Comité d'enquête;

[4] Considérant qu'une fois le processus devant le Comité d'enquête terminé, la demande pourra se pourvoir contre la décision rendue si le résultat lui semble déraisonnable.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **SUSPEND** l'instance jusqu'à ce que le Comité d'enquête rende sa décision sur sanction;

[6] **AVEC FRAIS de justice.**


CATHERINE LA ROSA, j.c.s.

M^e Bruno Lévesque
Lévesque Lavoie (Casier 106)
Avocats de la demanderesse

M^e Danie Daigle
Conseil de la justice administrative
575 rue Saint-Amable, bur. 4.30
Québec QC G1R 2G4
Avocats du défendeur

M^e Christian Trépanier
Fasken Martineau (Casier 133)
Avocats du TAQ

Date d'audience : 23 août 2019